



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 42109

Texte de la question

M. Richard Dell'Agnola appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur la baisse des budgets recherche et développement (R&D) d'EDF et de Gaz de France observée depuis quelques années. Conformément aux directives européennes, le marché de l'électricité et du gaz sera ouvert à la concurrence à 70 % au 1er juillet 2004 et à 100 % au 1er juillet 2007. Ce mouvement de déréglementation de l'énergie rend d'autant plus nécessaire un haut niveau de recherche et développement le domaine de l'énergie pour maintenir une forte compétitivité. Or, il semblerait que, depuis 1998, le budget total consacré par EDF à la RD soit en baisse de 20 % et celui consacré au nucléaire en diminution de 40 %, alors même que le chiffre d'affaires n'a cessé de progresser sur cette période. Compte tenu des défis énergétiques majeurs à relever dans les années à venir, cette baisse du budget consacré à la RD de long terme est très préoccupante. À l'échelle internationale, on constate, tant en Europe qu'en Amérique du Sud, que le mouvement de libéralisation n'a pas favorisé les investissements et les progrès dans le domaine de la recherche. Dans ce contexte, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour soutenir un haut niveau de RD interne dans ces entreprises dont l'État continuera à détenir plus de la moitié du capital.

Texte de la réponse

Dans le cadre de l'évolution des secteurs de l'électricité et du gaz, EDF et GDF continuent d'attacher une grande importance à la recherche qu'ils considèrent comme un outil essentiel pour leur compétitivité. Dans un contexte général de maîtrise de ses dépenses, EDF maison mère a toutefois tenu à maintenir l'essentiel de ses efforts en matière de recherche et développement (R&D) afin de préparer l'avenir. Après une baisse de 2,7 % en 2002 (432 MEUR) par rapport à 2001 (454 MEUR), et alors que les coûts propres de la R&D se montaient à près de 475 MEUR en 1999, la décroissance des dépenses de R&D d'EDF maison mère s'est en effet ralentie en 2003 puisque celles-ci se sont élevées à 424 MEUR pour un chiffre d'affaires social de 29 MdEUR. Certains domaines de recherche ont vu croître les sommes qui leur étaient consacrées. Ainsi, les dépenses de R&D dédiées à la protection de l'environnement ont connu en 2003 une hausse notable puisqu'elles sont passées de 87 MEUR en 2002 à 95 MEUR en 2003. La R&D est par ailleurs un des éléments clés du plan « aléas climatiques » remis par EDF aux pouvoirs publics, à la fois pour renforcer la robustesse de l'appareil de production et anticiper les comportements des clients et leur consommation d'énergie. D'une façon générale, les chiffres consacrés à la R&D ne doivent cependant pas être toujours considérés dans l'absolu dans la mesure où le niveau adéquat de financements alloués à la R&D dépend aussi du secteur industriel. Gaz de France maison mère a pour sa part engagé 89 MEUR pour l'exercice 2003 en frais de R&D soit un retrait de 29 MEUR (- 24 %) par rapport à l'exercice 2002. Il convient néanmoins de rappeler que Gaz de France reste la seule entreprise intégrée gazière en Europe à poursuivre un programme significatif de recherche et développement. Au moment de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, Gaz de France a fait le choix de regrouper ses programmes de recherche et développement au sein d'un unique centre au service de tous les métiers du groupe. Avec 610 salariés ce centre est partie prenante du projet industriel et social du groupe et pilote sept programmes de recherche, représentant soixante-seize projets, dans le cadre de la mise en oeuvre du plan

triennal d'actions (2002-2004). L'Etat est attaché au maintien d'un fort programme de recherche dans le domaine de l'électricité et du gaz. Il l'a inscrit dans la loi du 9 août 2004, relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, en indiquant dès l'article 1er que les objectifs et les modalités de mise en oeuvre des missions de service public qui sont assignés à EDF et à Gaz de France font l'objet de contrats conclus entre l'Etat et chacune des entreprises, et en précisant que ces contrats porteront notamment sur la politique de recherche et de développement des deux entreprises. Les prochains contrats de service public, en cours de finalisation, comprendront des objectifs ambitieux en matière de recherche et de développement.

Données clés

Auteur : [M. Richard Dell'Agnola](#)

Circonscription : Val-de-Marne (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42109

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 15 février 2005

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4612

Réponse publiée le : 22 février 2005, page 1928